



fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat de la profession

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras
tél/fax : 03 21 51 72 26



En mai, fais ce qu'il te plait !

[Edito]

En mai : j'obtiens le poste demandé !

Plus d'un quart des enseignants du département participe au mouvement chaque année. Quel sera, cette année, le taux de satisfaction? Pourtant la mobilité est un droit! Vous pouvez compter sur le SNUipp-FSU pour faire respecter l'équité et la transparence et pour défendre votre situation lors de la prochaine CAPD dans ce moment important de votre carrière. Il interviendra pour que les demandes de changements de départements soient réellement prises en compte.

En mai, à la hors-classe, je vais passer ?

C'est aussi le moment des promotions à la Hors-classe. Serez-vous promuE ? Le SNUipp-FSU 62 veillera au respect des barèmes et continuera à revendiquer un avancement au rythme le plus rapide et l'accès à l'indice terminal (783) de la Hors-classe pour tous.

En mai, je vais combattre l'austérité et défendre mon métier !

L'année n'est pas encore terminée que, déjà, la rentrée prochaine s'annonce difficile !
Du côté de l'école : des classes toujours chargées, la prise en charge des élèves en difficulté malmenée pour économiser des moyens, des moins de 3 ans qui comptent « pour du beurre » sauf en éducation prioritaire, des rythmes de plus en plus « rock'n roll » qui n'apportent rien aux élèves et aux enseignants, une réforme du collège imposée sans réelle concertation et qui pénalisera aussi les PE exerçant en SEGPA et en ULIS...Et le nouveau cycle CM1-CM2-6ème ? Pour le SNUipp-FSU, pour passer de la construction théorique à une mise en œuvre réussie, il ne suffit pas d'élaborer de beaux cycles sur le papier, encore faut-il qu'ils « tournent rond » dans les écoles. Le fonctionnement des conseils de cycle 3 reste encore à préciser : sur quel temps institutionnel ? Des frais de déplacement ? Une formation complémentaire ?
Du côté des enseignants : des RASED non rétablis, une formation à la dérive et un Magistère qui ne correspond pas aux demandes de formation des collègues, qui ne les aide pas dans leur quotidien et qui ne respecte même pas la confidentialité, des nouveaux programmes à s'approprier, un temps de travail qui n'en finit plus avec des réunions et demandes institutionnelles chronophages, des salaires de misère...
Il n'y a pas d'économie à faire sur l'Ecole, il faut un investissement fort et une vraie reconnaissance des enseignants, pas une austérité aussi inutile qu'inefficace. Le service public d'éducation mérite mieux et doit retrouver une qualité digne de ce nom !

Défendons notre métier, refusons les injonctions, exigeons ensemble la qualité de notre service public !

**Le SNUipp-FSU 62 toujours à vos côtés pour
vous informer, vous défendre.**

Dominique Dauchot
Secrétaire Départementale



POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE

...Snuipp-FSU 62...courriel snu62@snuipp.fr...site 62.snuipp.fr...

[Sommaire]

page 1

► Edito

page 2

► CAPD

page 3

► Direction /

Mouvement /

SEGPA

page 4

► Béziers /

Hors-classe

Encart recto

Postes bloqués

Encart verso

Rythmes

Carte scolaire

CAPD du 26 mars

L'ordre du jour portait sur :

Les CFP (Congés de formation professionnelle)

22 candidatures cette année : 21 candidatures ont été retenues et une seule a été refusée au motif de l'intérêt du service car le personnel demandeur est psychologue scolaire : l'administration refuse qu'un nouveau poste de psychologue scolaire soit vacant dans le département (déjà 5 postes vacants). Cette raison de refus est inacceptable!

Le SNUipp-FSU s'est abstenu . FO s'est abstenu également.

Le SE, les IEN et l'IA ont voté Pour.

Départs en formation CAPA SH :

> Options A et C : pas de départ

> Option B : 1 départ grâce à l'intervention du SNUipp-FSU.

En effet alors que l'administration nous annonçait qu'il n'y avait pas de poste en option B et donc pas de départ en formation dans cette option, nous avons fait remarquer, qu'au contraire, il y avait un poste vacant. L'administration a donc accepté la candidature.

> Option D : 17 candidatures acceptées mais il reste encore 51,5 postes vacants

> Option E : 7 candidatures acceptées mais 18 postes vacants dans le département

> Option F : 11 candidatures acceptées mais encore 36 postes vacants

> Option G : 2 candidatures acceptées alors qu'il existe 5 postes vacants. Cependant ces 2 départs n'aboutiront peut-être pas car la formation est regroupée à Amiens et n'ouvrira que si le nombre de candidatures acceptées par les départements du 02, 59, 60, 62 et 80 est suffisant. C'est inacceptable !!! On crée la pénurie et ensuite on ferme des postes RASED maître G !!!

Le SNUipp-FSU s'oppose à cette absurdité et demande qu'on rétablisse les postes RASED et qu'on permette les départs en formation CAPA-SH dans toutes les options.

Le SNUipp-FSU 62 s'est abstenu car le nombre de départs en formation en CAPA-SH est insuffisant au regard des besoins sur le terrain. (RASED, SEGPA, ULIS, CLIS, IME,)

FO s'est abstenu également.

Le SE ainsi que les IEN et l'IA ont voté Pour.

Demandes de mises en disponibilité :

Toutes les demandes ont été acceptées, vote Pour à l'unanimité.

Postes adaptés :

23 postes adaptés seulement pour tout le département.

Le SNUipp-FSU 62 dénonce depuis de nombreuses années ce manque de moyens en postes adaptés qui ne permet pas de répondre à toutes les demandes alors que cela serait nécessaire.

7 nouvelles demandes et 13 renouvellements de PACD (poste adapté courte durée) ont été acceptés.

1 PALD (poste adapté longue durée) attribué pour une durée de 5 ans est en déjà pourvu.

2 PACD ont été réservés aux allègements de service (soit 8 x un quart d'allègement). Leur attribution sera examinée lors de la CAPD du 29 mai 2015.

Le SNUipp-FSU dénonce ce manque de moyens en PACD, PALD et allègements de service qui se traduit souvent par une souffrance des personnels sur le terrain. Ceux-ci devraient pouvoir bénéficier de ces dispositifs pour concilier travail et état de santé. Or, faute de moyens suffisants, ils sont souvent contraints de poursuivre le travail dans des conditions difficiles ou de se mettre en arrêt. La proposition d'accorder un temps partiel à 80 % n'est pas satisfaisante.

Réponses de l'IA aux questions du SNUipp-FSU :

> Permutations :

Le SNUipp-FSU dénonce le nombre insuffisant de permutations satisfaites. 53 collègues sortiront du Pas-de-Calais et 31 y entreront. Le SNUipp-FSU 62 a demandé à ce qu'un regard très attentif soit porté sur toutes les demandes d'ineat/exeat.

> Contractuels :

18 contractuels ont été recrutés dans notre département. Le SNUipp-FSU 62 s'oppose au recours aux contractuels et a demandé le recours à la liste complémentaire. L'administration nous a indiqué que le ministère n'autorisait plus le recours à cette liste à cette période de l'année.



IMPORTANT

Pour les collègues restés sans poste à l'issue du mouvement, n'oubliez pas d'envoyer votre fiche de suivi syndical à télécharger sur 62.snuipp.fr, si vous l'avez déjà fait à l'occasion du 1er temps, ne rien renvoyer, nous suivons votre situation pour le 2nd temps.

Perte des décharges de direction (suite aux textes ministériels de septembre 2014, une cinquantaine de directeurs vont perdre de la décharge en éducation prioritaire – le régime départemental de décharge leur était plus favorable jusqu'ici) Le SNUipp-FSU 62, SNUDI-FO et le SNE ont été reçus le 31 mars à ce sujet pour réclamer l'abandon de cette mesure. L'administration a accepté de revenir sur certaines décharges mais pas sur toutes malheureusement alors que les collègues vont se retrouver avec la même charge de travail, voire plus, et moins de décharge !

Deux ans de discussions sur la direction d'école les attentes des personnels sont grandes pour cette mission essentielle au fonctionnement de l'école et donc pour la réussite des élèves, le SNUipp-FSU livre les principaux éléments de conclusion de ce chantier dans un 8 pages spécial envoyé dans les école et téléchargeable sur le site du SNUipp-FSU 62. Les quelques avancées sont loin des demandes de modifications substantielles nécessaires pour revaloriser la fonction. On ne fera pas avancer l'école sans les directrices et directeurs d'école, sans leur donner enfin les moyens de vraiment se consacrer aux élèves et à l'animation de leur école. Formation, décharges de service, véritable aide administrative, revalorisation financière : non, Madame la ministre, le chantier direction n'est pas clos.

Le 12 mai s'est tenu le groupe de travail étudiant les majorations de barème pour le mouvement

100 collègues ont obtenu un avis favorable sur 127 demandes pour la priorité **au titre du rapprochement de conjoint**.

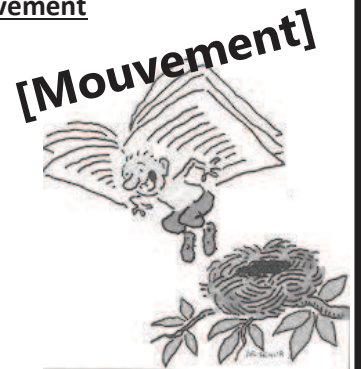
97 collègues ont obtenu un avis favorable sur 105 demandes **au titre du handicap**.

29 collègues ont obtenu un avis favorable sur 41 demandes **pour éloignement du domicile**.

87 collègues ont obtenu un avis favorable sur 100 demandes **au titre de leur situation médicale**.

46 collègues ont obtenu un avis favorable sur 47 demandes **au titre de la situation sociale**.

Tous les syndiqués ont été immédiatement informés, si vous n'êtes pas encore syndiqué au SNUipp-FSU 62, n'hésitez pas à le faire ... Vous pouvez nous contacter pour vérifier que votre majoration de barème a bien été prise en compte.



Enquête nationale sur la SEGPA

Alors qu'une nouvelle circulaire sur le fonctionnement de la SEGPA est en discussion pour la rentrée 2016, le SNUipp a lancé une consultation des enseignants qu'il vient de remettre au ministère (<http://www.snuipp.fr/Avenir-de-la-SEGPA-retour-de>).

L'avenir de la SEGPA et notamment de la classe de 6ème doit s'écrire avec les enseignants. C'est cette conviction qui a conduit le SNUipp-FSU à lancer le mois dernier une consultation en ligne auprès des personnels concernés. Si 86 % des PE exerçant en SEGPA se déclarent très attachés à la structure organisée en quatre divisions de la 6e la 3e, 87% demandent une meilleure articulation avec le collège dans la vie scolaire des élèves, à condition de bénéficier de

moyens supplémentaires. Le dispositif de 6^{ème} inclusive testé cette année ne fait pas recette : 78 % des enseignants y sont opposés. 83 % souhaitent le développement de projets communs entre la SEGPA et le collège. Enfin, sans surprise, les principales revendications des PE de SEGPA sont le passage à 18h, des moyens supplémentaires pour la prise en charge des élèves (sanitaire, psychologique, sociale) et une revalorisation salariale.

Réforme du collège

Le SNUipp, comme la majorité des organisations syndicales du 2nd degré, demande le retrait de cette réforme fondée sur l'autonomie des établissements et la multiplication des hiérarchies intermédiaires sous l'autorité du chef d'établissement et la reprise de discussions sur de

nouvelles bases pour la réussite de tous les élèves.

Sans répondre aux véritables besoins du collège, cette réforme ne ferait en outre, si elle était mise en œuvre en 2016, qu'engendrer davantage d'inégalités entre les élèves, aggraver les conditions de travail des personnels, amorcer la casse des disciplines en réduisant les horaires disciplinaires et en imposant les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires), mettre en concurrence personnels, disciplines et établissements.



Fichage d'élèves à Béziers : des pratiques sordides et nauséabondes!

Le maire de Béziers, Robert Ménard, continue de se distinguer dans les pratiques sordides et les petits calculs politiques. Ficher des enfants sur la base de leur prénom, en supposant qu'ils sont de confession musulmane, constitue un procédé scandaleux.

En fait, son seul but est de mettre à l'index une religion et de laisser croire qu'il y a trop de musulmans dans la ville de Béziers. Le SNUipp-FSU dénonce et condamne fermement cette instrumentalisation nauséabonde et fascisante de l'école. La place des enfants est à l'école pour apprendre et grandir tous ensemble ; elle n'est pas sur des fichiers illégaux. Le SNUipp-FSU apporte tout son soutien à l'ensemble de la communauté éducative de la ville de Béziers et se félicite que la justice ait été saisie.

Après les rodomontades sécuritaires de ses affiches municipales annonçant l'armement de sa police mais aussi après les exactions commises par des membres du Front National lors de son rassemblement du 1er mai, cette annonce vient en écho montrer à nouveau l'envers du décor et le vrai visage d'une extrême droite raciste, xénophobe, homophobe, antisémite et islamophobe.

Dès le lendemain, la Bourse du Travail de Béziers a accueilli une centaine de syndicalistes de la CGT, de la FSU, de Solidaires, et des étudiant-e-s et lycéen-ne-s de l'UNEF, l'UNL et la FIDL venu-e-s de plusieurs villes gérées par le Front National et la Ligue du Sud pour témoigner de faits concrets illustrant les pratiques dans les municipalités administrées par l'extrême-droite.

Avec d'autres organisations, le SNUipp avec la FSU poursuit ainsi son travail de terrain, avec les salarié-e-s et les jeunes, qui permet de démontrer l'imposture sociale qu'incarnent ces organisations d'extrême droite.

Passage à la Hors-classe

Etes-vous promouvable à la hors-classe ?

Tous les PE ayant atteint le 7ème échelon à la date du 31 décembre 2014 sont promouvables à la hors-classe. Aucun dossier de candidature n'est à déposer. Le nombre de promu-e-s est déterminé à partir d'un ratio défini annuellement par le ministère. L'avancement à la hors-classe est établi après avis de la CAPD (29 mai 2015).

Serez-vous promuE?

Calculer son barème :

2 points par échelon (acquis avant le 31 décembre)

+ la note (coefficient 1) *et si votre inspection a eu lieu il y a plus de 3 ans votre note doit être actualisée (correctif de note) ;*

+ point supplémentaire : pour exercice en éducation prioritaire, pour une direction d'école ou pour les conseillers pédagogiques

Contactez-nous pour plus de renseignements

En cas d'égalité de barème, les PE sont classé-e-s en fonction de leur AGS.

Le SNUipp-FSU 62 peut suivre votre situation :

Pour nous permettre de suivre votre situation, et de veiller à l'équité et à la transparence, remplissez la fiche de suivi syndical sur notre site 62.snuipp.fr ou notre formulaire en ligne sur notre site également (rubrique « Carrière/Promotions » et cliquez sur « passage à la Hors-classe ») L'an dernier, le dernier promu avait un barème de 42. L'année précédente, le barème était de 41,5.

Toutes les infos, l'actualité, ...sur 62.snuipp.fr...
Facebook...SNUipp-FSU Pas-de-Calais...



Fenêtres sur cours Pas-de-Calais journal du SNUipp-FSU bimestriel prix 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot Rédaction : Alexandra Regniez Dehouck, Bernard Favril CPPAP 0415507249 - ISSN 1165 - 6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras



C'est décidé, je me syndique au

SNUipp-FSU 62

SNUipp-FSU



Fédération Syndicale Unitaire

Ça bloque encore !

Depuis cette année, la formation initiale pour les enseignants stagiaires se déroule de cette manière : mi-temps en responsabilité devant élèves les lundis, mardis et mercredis une fois sur deux, mi-temps en formation théorique à l'ESPE les mercredis une fois sur deux, jeudis et vendredis.

Environ 200 enseignants stagiaires seront recrutés à la rentrée prochaine. L'organisation de la formation étant reconduite, l'Inspection Académique a prévu de bloquer environ :

75 décharges de direction à mi-temps, 40 temps partiels à 50 % sur autorisation, 19 demi-décharges d'ER-TUIC, 112 temps pleins pour les stagiaires qui seront en prolongation de scolarité et pour pallier le manque de mi-temps disponibles.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour dénoncer le blocage de postes pour la troisième année consécutive.

Si le SNUipp-FSU considère que le retour de la formation initiale est un progrès, il aurait souhaité que soit mise à l'étude une autre organisation de la formation. Il a avancé des propositions, telles que la possibilité pour les stagiaires d'être une journée par semaine en responsabilité en stage filé et d'avoir des vagues de stages massés, sur des cycles différents. Un tel dispositif aurait amélioré les conditions de formation des stagiaires et aurait ré oxygéné le mouvement des personnels titulaires, pour qui la mobilité est contrainte, voire impossible dans certains secteurs comme la côte.

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu pour demander que le dispositif « plus de maîtres que de classe » soit pérennisé dans les écoles et que les postes apparaissent au mouvement. L'administration a répondu par la négative.

L'accueil d'un stagiaire nécessitant des adaptations de l'équipe, le SNUipp-FSU 62 a demandé qu'il n'y ait pas deux stagiaires affectés dans la même école. L'administration a entendu cette demande, hormis dans une situation.

Le SNUipp-FSU est également intervenu pour souligner l'incohérence de l'affectation des stagiaires en maternelle en éducation prioritaire, alors que ces postes sont devenus profilés pour les titulaires. L'avis de l'IEN est maintenant une condition sine qua non pour exercer sur ce type de postes (voir sur notre site, l'article sur les nouveautés du mouvement : <http://62.snuipp.fr/spip.php?article971>).

L'administration a donné raison au SNUipp-FSU 62, tout en soulignant le fait que les stagiaires ne seront pas en pleine responsabilité sur un poste obtenu provisoirement.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour indiquer que le nombre de stagiaires n'étant pas le même par bassin, certains CPC se retrouveraient avec une plus grande charge de travail. L'administration a apparemment prévu de répartir un nombre égal de suivis de PES par CPC. Ce qui induira forcément des déplacements hors circonscriptions pour certains. Cette solution ne peut être satisfaisante pour le SNUipp-FSU.

Une pétition nationale à signer en ligne 62.snuipp.fr

Pour le SNUipp-FSU, l'affectation des enseignants doit être basée sur des critères transparents, équitables, connus de tous et dans le respect d'un barème prenant en compte les réalités départementales. Il demande donc l'organisation d'une deuxième phase de mouvement avec saisie des vœux, la

suppression de l'obligation d'émettre des vœux géographiques, la suppression de la limitation à 30 vœux, ainsi que la limitation stricte des postes à profil, la fin des nominations arbitraires et le respect du barème départemental.

Il lance une pétition nationale et invite les enseignantes et les enseignants des écoles à la signer massivement.



Rythmes and blues...

Vendredi 17 avril s'est tenu le CTSD présentant les demandes de modifications des rythmes scolaires pour la rentrée 2015.

217 écoles sont concernées.

D'une manière générale, les demandes de modifications des rythmes scolaires ayant reçu un avis favorable sont celles pour lesquelles il y a eu un consensus entre les différents partenaires (Conseils d'école, Municipalité, Conseil général).

Le SNUipp-FSU a dénoncé le fait que certaines propositions de changements n'ont pas été retenues uniquement pour des contraintes de transport.

De même, il a dénoncé le fait que certaines écoles d'une même commune n'étaient pas soumises au même décret. A titre d'exemple, il existera à la rentrée des écoles où le cycle 2 aura des horaires relevant du décret Peillon, alors que ceux du

cycle 3 relèveront du décret Hamon (pas d'allègement de la journée scolaire, mais une après-midi libérée) !

Dans ce marasme, où trouver de la cohérence ? où se situe l'intérêt de l'élève ? Et celui des enseignants d'une même équipe qui n'auront plus les mêmes horaires de travail ?

S'il fallait encore une preuve que cette réforme des rythmes n'est rien d'autre qu'une imposture visant à court terme la territorialisation, voire la municipalisation de l'éducation, et non pas la prise en compte du rythme de l'élève, la voici !

Quant à l'annonce de la ministre qui s'efforce de faire croire que les élèves auraient 2 à 3 semaines d'avance (voire 6 semaines) sur l'apprentissage de la lecture en CP grâce aux nouveaux rythmes scolaires : c'est beaucoup de fumée médiatique ! Aucune étude sérieuse n'a apporté aujourd'hui la preuve d'un quelconque bénéfice des

nouveaux rythmes au profit des élèves !

Par contre, le ministère semble sourd sur la dégradation des conditions de travail des enseignants, la fatigue des élèves, la prédominance du périscolaire ...

C'est pourquoi le SNUipp-FSU a toujours demandé et continue de réclamer l'abrogation et la réécriture totale du décret de janvier 2013 ainsi que de son décret complémentaire.

Vous trouverez sur notre site 62.snuipp.fr les changements d'horaires pour la rentrée 2015 par commune, par ordre alphabétique.



Carte scolaire : la priorité au primaire devra encore attendre!

Mardi 7 avril se sont tenus le CDEN et le CTSD présentant la carte scolaire pour la rentrée 2015. Avec une dotation de 28 postes seulement cette année, ce n'est pas à la prochaine rentrée que les enseignants du département vont voir leurs conditions d'exercice s'améliorer, quelques exemples:

- 66 fermetures de poste d'adjoint contre 39 ouvertures: le nombre d'élèves par classe ne va pas diminuer.
- 25 créations de postes de brigade entièrement absorbées par la pondération en REP+: les conditions du remplacement ne vont pas s'améliorer
- 10 créations de postes de maître surnuméraire : ces postes, réservés aux REP+, sont loin de la revendication historique du SNUipp-FSU (1 maître supplémentaire pour 5 classes, 3 en éducation prioritaire)
- perte de décharge pour certains directeurs du département: pour mener à bien leurs missions, ces directeurs vont devoir encore prendre sur leur temps personnel

Pour toutes ces raisons, vos représentants du SNUipp-FSU ont voté contre cette carte scolaire.

Les ajustements sont prévus pour le 23 juin. N'hésitez pas à nous contacter et à nous renvoyer la fiche de suivi que vous trouverez sur notre site.

Vous pouvez également consulter le compte-rendu complet de ce CTSD à l'adresse suivante:

<http://62.snuipp.fr/spip.php?article1080>